



FORMATION

Mettre en place et gérer un plan de biosécurité en élevage avicole



Objectifs

Cette formation vous permettra de connaître les risques liés à la propagation de virus, et de mettre en œuvre les adaptations nécessaires à une mise aux normes de l'élevage de volailles.



Programme

- La grippe aviaire : historique, évolution, risques et enjeux au plan individuel et collectif
- Liens entre la maîtrise sanitaire en élevage et la maladie
- Textes réglementaires existants et évolutions
- Les différents interlocuteurs et leur rôle
- Le plan de circulation dans l'exploitation et les unités de production
- Le protocole de nettoyage et de désinfection
- Les aménagements et les moyens à prévoir : barrières sanitaires, propreté des abords, nettoyage des bâtiments, bonnes pratiques de circulation des personnes et des véhicules, contrôle des intrants, lutte contre les nuisibles, vide sanitaire...
- Le plan de biosécurité : sa composition, les documents à conserver, sa mise à jour
- Le plan d'autocontrôle : nature et fréquence
- L'enregistrement et la traçabilité des interventions extérieures, livraisons, enlèvements des cadavres, nettoyage et désinfection, épandages...



Méthodes et évaluations

- Apports théoriques
- Échanges
- Construction de son plan d'action
- Évaluation des acquis des stagiaires.



Publics

Éleveur-euses de volailles et palmipèdes.



Pré-requis

Aucun.

Je m'inscris

Service formation :

Tél : 05 62 79 90 96 ou

formation@haute-garonne.chambagri.fr

CGV consultables sur notre site

Accessibilité : Conditions d'accès au public en situation de handicap, contactez la référente handicap au 06 81 48 78 07

Evaluation : Attestation de fin de formation, Questionnaire de satisfaction

Délai d'accès : Jusqu'à la veille de la formation

www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
HAUTE-GARONNE